



Communiqué de Presse

Montreuil, le 5 janvier 2012

## A l'issue de la négociation de la **Pénibilité** dans la branche du BTP

### **La Fédération FNSCBA CGT se dit outrée et scandalisée par la conclusion d'un accord au niveau du BTP portant sur le thème de la Pénibilité.**

Après trois réunions où l'on ne s'est appliqué qu'à changer, modifier trois virgules et trois accents dans un texte où n'était rappelées et abordées que les règles et directives obligatoires issues du Code du Travail ou de la Convention Collective.

« *Celles-ci devant par ailleurs être en principe déjà en application dans les entreprises depuis plus de 50 ans* ».

Et pour finir, une réunion annoncée « *marathon* » qui accouche d'une souris.

Au final le texte proposé est un texte « *Bla-Bla* » qui ne changera rien de la vie du million de salariés des professions du BTP qui travaillent sur les chantiers.

Les salariés de la profession connaîtront toujours une fin de vie encore plus difficile et indigne, avec de faibles taux de pension, après une longue vie de labeur.

Cet accord a été malheureusement signé par trois organisations syndicales minoritaires de la profession : FO, CFTC et CFE-CGC.

Les négociations doivent avoir une suite avec la mise en place d'un « *Compte épargne fin de carrière* » géré par PROBTP.

En même temps les dirigeants patronaux annoncent qu'il n'est pas question de reconnaître la Pénibilité par un départ anticipé.

Sans mobilisation il n'y aura rien, les salariés seront condamnés à attendre 62 ans pour pouvoir partir en retraite, physiquement diminués.

La différence d'espérance de vie de 7 ans constatée dans nos professions venant en plus accentuer les inégalités.

La seule solution pour mettre fin à cette injustice c'est le départ anticipé !

La FNSCBA-CGT proposera des initiatives prochainement, si possible dans l'unité, pour qu'une véritable négociation prenne enfin en compte le besoin de réparation.

**« Par ailleurs, des négociations sont en cours dans toutes les autres branches d'activités couvertes par notre Fédération FNSCBA, et là aussi la Fédération s'opposera à toute signature qui n'intégrerait pas de volet réparation par un départ anticipé à la retraite pour les salariés concernés par la Pénibilité »**

**FNSCBA**

Fédération Nationale des Salariés de la Construction - Bois - Ameublement

Case 413 - 263, rue de Paris - 93514 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 48 18 81 60 - Fax : 01 48 59 10 37 - CCP 4115-22 M Paris

Boîte aux lettres (courriel) : [construction@cgt.fr](mailto:construction@cgt.fr) - Site internet : [www.construction.cgt.fr](http://www.construction.cgt.fr)